

Demain, la finance durable : comment accélérer la mutation vers plus de responsabilité sociale et environnementales

Déclaration du groupe Mutualité

Les besoins de transformation écologique et sociale exprimés dans les objectifs de développement durable de l'ONU, sont considérables. La finance a aujourd'hui une occasion sans précédent de jouer un rôle positif pour les humains et pour la planète qui suppose une transformation profonde des modèles économiques et financiers actuels.

Le mouvement existe, mais pour qu'il soit à l'échelle des besoins, il faut accélérer considérablement la transformation responsable de l'ensemble des parties prenantes : institutions financières publiques et privées, entreprises et citoyennes et citoyens.

Les mutuelles du code de la Mutualité se sont inscrites dans des politiques de développement durable. La plupart ont mis ou mettent actuellement en place des chartes d'investissement responsable et des politiques de placement visant à :

- Développer la finance solidaire.
- Intensifier l'investissement Socialement Responsable en excluant certains secteurs d'activité ne répondant pas à ces critères ;
- Participer à l'effort de réduction des gaz à effet de serre en s'assurant que l'intensité carbone des placements est en ligne avec l'objectif de limiter la hausse de la température à 2° ;

Si les mutuelles rencontrent des difficultés de mise en place, concrètement, l'engagement mutualiste dans la finance durable se traduit : par la ratification des principes de l'ONU pour l'investissement responsable, par la signature du Carbone disclosure project, par l'utilisation d'une plateforme de reporting environnemental pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, par la définition d'une stratégie d'investissement responsable permettant d'améliorer le contrôle des risques en surveillant les pratiques des émetteurs et émettrices et en incitant ses partenaires de gestion à intégrer les enjeux climatiques et énergétiques de demain, par le lancement d'une solution d'assurance vie avec la particularité de placer au minimum 20% sur le fonds "choix solidaire", SICAV alliant investissement socialement responsable et entreprises à forte plus-value sociale et environnementale.

S'il importe, comme cela est souligné de permettre aux investisseurs assurantiels d'investir sur le long terme, la réglementation prudentielle Solvabilité 2 ne peut favoriser les investissements de long terme durables.

A l'instar de ce que demande la Fédération bancaire française (FBF), un Green Supporting Factor permettant d'immobiliser moins de capital pour les investissements verts reconnus comme tels par un label, pourrait être étudié.

Si les mutuelles sont naturellement mobilisées sur la finance durable, il convient de ne pas ajouter de nouvelles obligations de reporting et d'analyses des risques climatiques et ESG que celles existantes à ce jour... le poids actuel des réglementations dont Solvabilité 2, étant déjà très lourd en termes de coûts et de mobilisation des ressources humaines et informatiques.

Enfin, concernant les axes de l'avis, le groupe de la mutualité soutient la mise en place d'une taxonomie européenne, de normes de transparence pour les agences de notation ainsi que la mise en place d'un socle minimal de pratiques pour les labels ISR.
Le groupe de la mutualité a voté l'avis.